SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS

RAPPORT D'ACTIVITE

2017



24 avenue de Verdun BP 90100 - 72 404 La Ferté Bernard
Tél. : 02.43.60.72.77 - Fax : 02.43.71.42.38 - Mèl : perche-sarthois@orange.fr
Web : www.perche-sarthois.fr
Facebook : https://www.facebook.com/perchesarthois

SOMMAIRE

1/ Présentation du Perche Sarthois

1.1 Le territoire ….....p3
1.2 Les adhérents ….....p4
1.3 Les missions statutaires ….....p4
1.4 Le fonctionnement.....p5
1.5 Le Conseil de développement ….....p6
1.6 Les ressources humaines ….....p7
1.7 Le budget ….....p7

2/ Bilan des activités 2017

1ère partie – Vie du Syndicat mixte

1.1 Une recomposition territoriale sans modification du périmètre p8
1.2 Une équipe technique renouvelée p8

2ème partie – Pays d'art et d'histoire

2.1 Actions de sensibilisation des populations locales ….....p9
2.2 Actions de développement d'un tourisme culturel pour les groupes ….....p11
2.3 Actions éducatives ….....p11
2.4 Recherche – Inventaire du Patrimoine ….....p14
2.5 Communication et expositions ….....p14

3ème partie – Tourisme

3.1 Actions de communication et de promotion ….....p16
3.2 Soutien à l'économie touristique locale ….....p18
3.3 Développement de l'offre « randonnées » ….....p19
3.4 Commercialisation des journées découvertes du Pays du Perche sarthois ….....p21
3.5 Qualité des prestations et diversification des offres ….....p22

4ème partie - Environnement et Cadre de vie

4.1 Développement des circuits alimentaires de proximité ….....p23
4.2 Réflexion autour de la transition énergétique ….....p24

5ème partie - Les procédures contractuelles

5.1 Avec l'Europe, le programme européen Leader ….....p26
5.2 Avec l'Etat ….....p28
5.3 Avec la Région p30
5.4 Avec l'ADEME p31

6ème partie - Vie du Conseil de Développement.....p32

1/ Présentation du Perche Sarthois

(au 1er janvier 2018)

1.1 Le territoire

Le Pays du Perche Sarthois, c'est :

- 4 Communautés de communes, compte tenu de la recomposition territoriale au 1er janvier 2017
- 87 communes
- 83 890 habitants *(population municipale 2015)*
- 1458 km²
- 58 hab./km²



1.2 Les adhérents

Le Perche Sarthois est composé des collectivités suivantes :

- Communauté de communes Le Gesnois Bilurien : 30 772 habitants / 23 communes (Ardenay sur Merize, Bouloire, Connerré, Coudrecieux, Fatines, Le Breil sur Merize, Lombron, Maisoncelles, Montfort le Gesnois, Nuillé le Jalais, Saint Célerin, Saint Corneille, Saint Mars de Locquenay, Saint Mars la Brière, Saint Michel de Chavaignes, Savigné l'Evêque, Sillé le Philippe, Soulitré, Surfonds, Thorigné sur Dué, Tresson, Torcé en Vallée, Volnay)

- Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise : 28 824 habitants / 34 communes (Avezé, Beillé, Boëssé le Sec, Bouër, Champrond, Cherré, Cherreau, Cormes, Courgenard, Dehault, Duneau, Gréez sur Roc, La Bosse, La Chapelle du Bois, La Chapelle Saint Rémy, La Ferté Bernard, Lamnay, Le Luart, Melleray, Montmirail, Préval, Prévelles, Saint Aubin des Coudrais, Saint Denis des Coudrais, Saint Jean des Echelles, Saint Maixent, Saint Martin des Monts, Saint Ulphace, Sceaux sur Huisne, Souvigné sur Même, Tuffé Val de la Chéronne, Théligny, Villaines la Gonais, Vouvray sur Huisne)

- Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille : 15 691 habitants / 20 communes (Berfay, Bessé sur Braye, Cogners, Conflans sur Anille, Dollon, Ecorpain, Evaillé, La Chapelle Huon, Lavaré, Marolles Lès Saint Calais, Montaillé, Rahay, Saint Calais, Saint Gervais de Vic, Sainte Cérotte, Sainte Osmane, Semur en Vallon, Valennes, Vancé, Vibraye)

- Communauté de communes Maine Saosnois, en représentation substitution pour les communes de l'ex Maine 301 : 8 603 habitants / 10 communes (Beaufay, Bonnétable, Briosne les sables, Courcemont, Courcival, Jauzé, Nogent le Bernard, Rouperroux le Coquet, Saint Georges du Rosay, Terrehault)

- Conseil départemental de la Sarthe

1.3 Les missions statutaires

Structure de coopération intercommunautaire, le Perche Sarthois a pour vocation de fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun de développement et d'aménagement global et durable du territoire. Il constitue un niveau privilégié de partenariat et de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux publics et privés qui œuvrent au développement du territoire. Outil d'ingénierie, il exerce à la fois des activités d'étude, d'animation, de coordination et de gestion de procédures.

Il a donc pour objet toute réalisation concourant au développement du territoire et en particulier :

- tout ce qui contribue au développement et à la mise en œuvre du Pays d'art et d'histoire et du pôle touristique
- l'exercice des activités d'études, d'animation, de coordination et de gestion nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, touristiques, sportifs, environnementaux, culturels et sociaux d'intérêt collectif
- la conclusion avec l'Union européenne, l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental ou avec tout autre partenaire, de conventions ou de contrats permettant la mise en œuvre des programmes d'aménagement et de développement durable.

Dans ce cadre, il assure sur son périmètre d'intervention, la cohérence et la coordination des actions d'aménagement et de développement durable du territoire en liaison avec les Communautés de communes.

Pour accomplir ses missions, le syndicat mixte s'appuie sur les réflexions, propositions et avis du Conseil de développement.

1.4 Le fonctionnement

Le Perche Sarthois est un Syndicat mixte ouvert, administré par un comité syndical de 106 représentants *(pas de changement suite à la recomposition territoriale)*, élus par chacun des organes délibérants des collectivités adhérentes et répartis en deux collèges comme suit :

Collectivités membres	Nombre de représentants	Nombre de voix
Collège des Communautés de communes	**98**	**98**
Maine Saosnois (partie ex Maine 301)	11	11
Vallées de la Braye et de l'Anille	22	22
Le Gesnois Bilurien	27	27
Pays de l'Huisne Sarthoise	38	38
Collège du Conseil départemental	**8**	**16**
Total	**106**	**114**

Le Bureau est composé de 14 membres, dont la composition, après réélection en 2017, est la suivante :

Fonction	Nom
Président du Pays du Perche Sarthois	Monsieur Philippe GALLAND
Vice-Président du Pays / Cdc Huisne Sarthoise	Monsieur Didier REVEAU
Vice-Président du Pays / Cdc Vallées de la Braye et de l'Anille	Monsieur Jacky BRETON
Vice-Président du Pays / Cdc Gesnois Bilurien	Monsieur Christophe CHAUDUN
Vice-Présidente du Pays / Cdc Maine Saosnois	Madame Géraldine VOGEL
Vice-Présidente du Pays / Conseil départemental	Madame Marie-Thérèse LEROUX
Membre du Bureau du Pays / Cdc Huisne Sarthoise	Monsieur Willy PAUVERT
Membre du Bureau du Pays / Cdc Huisne Sarthoise	Monsieur Jean DUMUR
Membre du Bureau du Pays / Cdc Vallées de la Braye et de l'Anille	Monsieur Jean-Marc BLOT
Membre du Bureau du Pays / Cdc Vallées de la Braye et de l'Anille	Monsieur Marc FOUQUET
Membre du Bureau du Pays / Cdc Gesnois Bilurien	Monsieur Jean-Marie BOUCHÉ
Membre du Bureau du Pays / Cdc Gesnois Bilurien	Madame Chantal BUIN
Membre du Bureau du Pays / Cdc Maine Saosnois	Monsieur Alain BIDAULT
Membre du Bureau du Pays / Conseil départemental	Madame Françoise LELONG

Christian Pottier, Président du Conseil de Développement, est invité aux réunions du Bureau.

Il existe trois commissions de travail :
- Politiques contractuelles
- Tourisme, Culture et Patrimoine
- Environnement et Cadre de vie

Les Communautés de communes adhérentes disposent de 5 sièges dans chaque commission.
Les Conseillers départementaux peuvent s'inscrire dans les commissions de leur choix.

1.5 Le Conseil de développement

Le Conseil de développement représente l'instance consultative, une force de propositions et d'initiatives, une expression de la démarche participative. Il constitue à la fois un lieu de débat, un laboratoire d'idées et un organe de propositions à soumettre à la décision des élus. L'instance rassemble, à l'échelon du territoire, les représentants de la société civile, les forces vives des secteurs socioprofessionnels et les représentants des associations.
Le Conseil de développement par son action contribue :

- au renforcement des liens entre la société civile et les politiques,
- à l'animation, l'information et la sensibilisation des acteurs locaux du territoire,
- à la production de connaissances immatérielles et à la production d'outils d'aides à la décision,
- à la consolidation, voire à la création de réseaux d'acteurs locaux,
- à la promotion d'un développement durable et solidaire.

Le Conseil de développement, créé en janvier 2002, a été renouvelé le 21 mars 2018. Le Président est Christian Pottier. L'instance est composée de 28 membres, représentant 4 collèges : acteurs économiques ; acteurs artistiques, éducatifs et culturels ; acteurs associatifs ; acteurs du secteur sanitaire et social.

NOM	**Prénom**	**Ville**
AUGER	Jean-Pierre	Connerré
AUZANNEAU LABOUYRIE	Béatrice	Préval
BERNARD SCHOTT	Carole	Evaillé
BODET	Cécile	Bouloire
BOULEN	Edith	Le Luart
BRIARD	Jean-Pierre	Bouloire
BROSSARD	Philippe	Evaillé
CAMARROQUE	Vincent	Vibraye
CHAMBRIER	André	St Michel de Chavaignes
CHEREL	Claude	La Ferté Bernard
CRUCHET	Alain	Le Luart
DUFEU	Marc	Saint Calais
DUVAL	André	Soulitré
GAVALLET	Jean-Christophe	Surfonds
GOSSART	Alain	Gréez sur Roc
GOSSART	Ingrid	Gréez sur Roc
LABOUYRIE	Thierry	Préval
LACOUDRE	Olivier	Saint Mars la Brière
LEBOUC	Jean-Claude	Cherré
MAUPAY	Jean-Pierre	Tuffé Val de la Chéronne
MEULEMANS	Sophie	Gréez sur Roc
PELLEMOINE	Jean-Claude	Coudrecieux
PARIS	Claude	Montfort le Gesnois
POTTIER	Christian	Semur en Vallon
POTTIER	Pierre	Lavaré
RIPAULT	Christophe	Semur en Vallon
SAUVAITRE	Jean-Jacques	Bessé sur Braye
SURUT	Jacky	Saint Mars la Brière

1.6 Les ressources humaines

L'équipe compte huit agents permanents :

- Emilie Boulay, secrétaire comptable
- Vanessa Chollet, directrice
- Pierre-Jean Salinesi, chargé de mission Développement territorial
- Sylvie Lemercier, animatrice du patrimoine
- Lauréanne Gasnier, chargée de mission Service éducatif
- Pierrick Barreau, chargé de mission Inventaire du patrimoine
- Arnaud Retailleau, chargé de mission Tourisme
- Amélie Lorenzi, chargée de mission Commercialisation et Animation

Par ailleurs, le Pays d'art et d'histoire fait appel à des guides-conférenciers, sous vacations, pour renforcer l'équipe lors des actions menées (animations du service éducatif et visites guidées).

1.7 Le budget

Section de fonctionnement

Le résultat 2017 en opérations réelles est le suivant :

- dépenses 456 658,77 €
- recettes 611 019,73 €.

Soit un résultat relatif de + 154 360,96 €.

Avec l'excédent reporté, le résultat 2017 est de + 283 793,12 €.

Les Communautés de communes adhérentes versent, au Perche Sarthois, une cotisation de 3 € par habitant par an et le Conseil départemental une participation forfaitaire annuelle de 30 000 €.

Section d'investissement

Le résultat 2017 en opérations réelles est le suivant :

- dépenses 91 798,68 €
- recettes 28 240,58 €.

Soit un résultat relatif de - 63 558,10 €.

Avec l'excédent reporté, le résultat 2017 est de – 21 746,09 €.

2/ Bilan des activités 2017

1ère partie – Vie du Syndicat mixte

1.1 Une recomposition territoriale sans modification du périmètre

Conformément à l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 relatif au schéma départemental de coopération intercommunale de la Sarthe, une recomposition territoriale des Communautés de communes s'est opérée dans le Perche Sarthois. A compter du 1er janvier 2017 :

- rattachement des communes de Champrond, Courgenard, Gréez sur Roc, Lamnay, Melleray, Montmirail, Saint Jean des Echelles, Saint Maixent, Saint Ulphace à la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise ;
- création de la Communauté de communes « Le Gesnois Bilurien » issue de la fusion des Communautés de communes du Pays des Brières et du Gesnois et du Pays Bilurien ;
- création de la Communauté de communes « Maine Saosnois » issue de la fusion des Communautés de communes du Saosnois, de Maine 301, du Pays Marollais ;
- création de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, issue de la fusion des Communautés de communes du Pays Calaisien et du Val de Braye.

Le Comité syndical a donc procédé à l'installation des délégués des Communautés de communes fusionnées, et à l'élection d'une partie des membres du Bureau, en séance du 18 mai 2017.



Le Maine Libre, 17 juin 2017.

1.2 Une équipe technique renouvelée

L'année 2017 aura connu beaucoup de changements, du point de vue des ressources humaines.

- Deux agents ont été absents une partie de l'année, du fait d'un congé maternité :

Lauréanne Gasnier, en charge du service éducatif, remplacée par Sylvie Gortais et Vanessa Chollet, directrice.

- Deux agents en CDI ont quitté le Perche Sarthois et ont été remplacés :

Grégory Pottier, chargé de mission Tourisme depuis 2005 est parti en avril. Il a été remplacé par Arnaud Retailleau, à partir de début juillet.

Julien Hardy, en charge de l'inventaire du patrimoine, et entré au Perche Sarthois en 2001, a quitté ses fonctions en septembre 2017. Pierrick Barreau, recruté début décembre, lui succède.

- Amélie Lorenzi est venue renforcée l'équipe en tant que guide-conférencière, sur un poste de six mois, de mai à octobre, compte tenu de la pénurie de guides vacataires.
- Chloé Bosquain a été accueillie comme stagiaire, pendant six mois, de février à août, pour travailler sur la valorisation des sentiers de randonnée pédestre.

2ème partie – Pays d'art et d'histoire

Le Perche sarthois a été labellisé Pays d'art et d'histoire en 1998. Les Villes et Pays d'art et d'histoire constituent un réseau national, d'échanges, d'expériences et de savoir-faire qui bénéficie d'une renommée nationale. Les engagements du Perche Sarthois portent sur les points suivants :

- accueillir le public touristique en mettant à sa disposition un programme de visites-découvertes,
- sensibiliser la population locale,
- initier le jeune public,
- communiquer, diffuser et promouvoir le patrimoine,
- recourir à un personnel qualifié.

Renouvellement du label Pays d'art et d'histoire

En 2015, le Perche sarthois a entamé une procédure de renouvellement de son label Pays d'art et d'histoire, obtenu en 1998. Les anciennes Communautés de communes de l'Huisne sarthoise, du Pays calaisien, du Val de Braye, avaient alors délibéré favorablement pour renouveler leur participation au label. Et les Communautés de communes du Pays bilurien et des Brières et du Gesnois avaient alors manifesté, par délibération, leur souhait d'intégrer « officiellement » le périmètre du label Pays d'art et d'histoire. De son côté, la Communauté de communes Maine 301, anticipant la fusion territoriale avec deux autres Communautés de communes non adhérentes au Perche Sarthois, avait décidé de ne pas poursuivre cette démarche.
Le projet de renouvellement du label, avec extension du périmètre à la nouvelle Communauté de communes « Le Gesnois Bilurien » a reçu un avis favorable du conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire lors d'une audition à Paris le 22 juin 2017. La signature de la convention interviendra au cours de l'année 2018, à l'occasion de l'anniversaire des 20 ans du label pour le Perche Sarthois.

2.1 Actions de sensibilisation des populations locales

2.1.1 Animations-découvertes

En 2017, différentes animations du patrimoine ont été proposées régulièrement d'avril à novembre.
Pour le public individuel, 56 animations ont été programmées hors Monument du Mois.
Outre les animations récurrentes que sont les Pauses-découvertes, les visites de centres historiques et les balades nautiques, un programme d'animations de l'exposition permanente du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) a été proposé.
→ Ainsi 1118 visiteurs ont suivi la programmation annuelle, la fréquentation est en hausse avec environ 20 participants en moyenne par animation.





2.1.2 Manifestations nationales



Rendez-vous aux Jardins : « Le partage au jardin »
En 2017, le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois s'est associé à la Communauté de communes du Gesnois Bilurien dans le cadre de la fête du jardin dans le parc du manoir de Bois-Doublet. La manifestation a connu un nouveau succès. Orientée vers le développement durable, le Perche Sarthois a proposé la visite du parc pour présenter, à partir des vestiges et de la documentation ancienne, l'évolution du parc entre le début du XIXe siècle et l'époque actuelle.
Cette visite, proposée à 4 reprises, a rassemblé 119 personnes.

Journées Européennes du Patrimoine : « Jeunesse et Patrimoine »
Comme chaque année, le Pays d'art et d'histoire a coordonné les Journées Européennes du Patrimoine sur l'ensemble du territoire du Perche Sarthois, aboutissant ainsi à l'édition d'une brochure promotionnelle recensant une centaine de lieux de visites et d'animations. L'ensemble des animations proposées ont assez bien fonctionné ; seuls les lieux ouverts habituellement à la visite ont connu une moindre fréquentation.

2.1.3 Monument du Mois, Maisoncelles-Tresson

La 19ème opération Monument du Mois a eu lieu du 22 septembre au 15 octobre 2017 au sein des communes de Maisoncelles et Tresson.
Cette manifestation a pour but de sensibiliser les habitants d'un village à leur patrimoine par un travail préalable d'identification du patrimoine et de définition des enjeux locaux du patrimoine. La réflexion a porté principalement sur les enjeux de la conservation du patrimoine en lien notamment avec les deux églises, sur le patrimoine naturel, mais également sur le patrimoine immatériel.

Ainsi, 16 animations ont été proposées au grand public, réunissant 1289 personnes, sans compter les actions de sensibilisation menées en faveur du groupe scolaire de l'Etangsort.
La diversité des propositions a permis d'attirer un large public, des habitants de toutes générations, mais aussi des personnes extérieures, principalement des communes environnantes.





Actions jeune public en temps scolaire
Objectif de départ : sensibiliser les enfants à leur environnement patrimonial et historique
Principaux thèmes abordés : l'eau dans le village, l'architecture du bourg et les anciennes activités, les transports et en particulier l'ancienne ligne de tramway, l'évolution des écoles de Tresson au fil du XXe siècle, dans le cadre d'un travail intergénérationnel en relation avec la bibliothèque.
8,5 journées ont été consacrées par le service éducatif du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois entre mi-avril et mi-septembre 2017 à l'animation au sein des classes. Ainsi, les 70 élèves du groupe scolaire de Tresson répartis en 4 classes de la maternelle au CM2 (SIVOS de l'Etangsort réunissant les communes d'Evaillé, Maisoncelles, Saint-Osmane et Tresson) ont été sensibilisés au patrimoine local.

Édition et communication
Plusieurs documents ont été édités par le Perche Sarthois (300 cartons d'invitation, 5000 prospectus, 200 affiches et 3000 parcours-découverte).
Le document pérenne d'aide à la découverte des deux villages, de 44 pages, a été édité à 3000 exemplaires. Diffusé à 900 exemplaires pendant le Monument du Mois, il intègre la collection Parcours-découverte du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois.



La manifestation a été relayée dans les médias par au moins 8 articles dans la presse locale (3 Maine-Libre et 4 Ouest-France, plus 1 article dans l'Echo de Vibraye), sans compter les publications sur internet et les annonces sur les radios locales et sur LMTV.

2.2 Actions de développement d'un tourisme culturel pour les groupes



Comme tous les ans, le Pays d'art et d'histoire a accueilli les groupes de visiteurs dans le cadre du service réceptif de l'office de tourisme de La Ferté-Bernard.

La majorité des groupes fréquente le centre historique de La Ferté-Bernard sous la forme d'une visite avec déplacement dans la ville en train touristique, ce qui correspond aux besoins spécifiques de la clientèle de plus en plus âgée des autocaristes. Au total, 73 groupes ont été accueillis pour 2 827 visiteurs.

Fin 2017, le Comité syndical, sur demande de l'Office de tourisme intercommunal de l'Huisne Sarthoise, a approuvé la reprise du service réceptif.
À compter de 2018, le Perche Sarthois aura la maîtrise de l'organisation de circuits touristiques, de la conception à la vente, en passant par la promotion.

2.3 Actions éducatives

Les animations du service éducatif sont réalisées de la conception à la réalisation par la chargée de mission du Perche Sarthois, secondée lors des visites par un guide-conférencier qui prend en charge une partie de la classe. L'ensemble du matériel est transportable de façon à intervenir sur tout le territoire.

Le bilan en quelques chiffres
Au cours de l'année scolaire 2016-2017, le service éducatif a réalisé 18 projets différents de sensibilisation au patrimoine avec des classes allant de la maternelle au lycée. Les projets se composent en général de plusieurs séances. Ce sont donc 78 séances d'animations (visites et ateliers confondus) qui ont été réalisés pour un total de 85 demi-journées d'animations. Au total, le service éducatif a accueilli 1326 élèves. Ainsi la fréquentation se maintient par rapport aux années antérieures.

Focus sur quelques projets
<u>Les projets avec les collèges :</u>

- Accueil d'une classe de 5e à Saint-Calais, pour une journée sur la thématique du livre ancien.
- Réalisation de 2 classes patrimoine : Une sur le thème « La Ferté-Bernard, une ville médiévale marquée par la Renaissance » avec deux classes de 5e du collège Georges Desnos à La Ferté-Bernard. Une autre sur « Le livre ancien et ses techniques traditionnelles », mise en place avec nos partenaires : la médiathèque de la Ferté-Bernard et le centre de ressources de Saint-Calais.

- Réalisation de 2 parcours patrimoine avec le collège Georges Desnos à La Ferté-Bernard, qui ont permis de sensibiliser les élèves au patrimoine et à l'histoire de la ville de La Ferté-Bernard sur des temps plus courts et répartis sur plusieurs semaines.
- Le travail avec le collège de Bouloire reconduit en 2016-2017 : Pour la deuxième année, un travail a été mené avec le collège Guillaume Apollinaire de Bouloire. Les 4 classes de 5e de cet établissement ont réalisé une sortie d'une demi-journée pour découvrir le centre de la commune : château, église, dans le cadre du programme d'Histoire-Géographie.

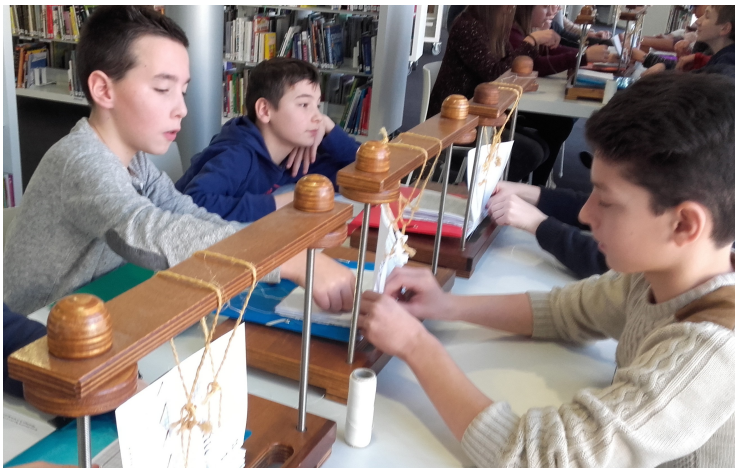



Le prolongement du monument du mois d'Avezé :
Dans ce cadre, le service éducatif a effectué 14 demi-journées de médiation : visites et ateliers lors de l'année scolaire 2015-2016. Le travail s'est poursuivi à la rentrée avec des ateliers modelage et sculpture de la terre préparée par les enfants 3 mois auparavant (3 demi-journées) et la construction des fours éphémères qui ont permis de cuire les objets réalisés (1 journée).

Le monument du mois de Tresson-Maisoncelles, du 22 septembre au 15 octobre 2017 :
Afin de préparer l'événement, un travail a été réalisé avec l'école de Tresson.

1/ L'eau, le fil bleu : Les élèves de maternelles et CP ont travaillé sur l'eau dans la commune. Ils ont découvert différents lieux en rapport avec l'eau ainsi que leurs usages : les pompes et puits pour l'eau potable, le lavoir pour la lessive, etc. Ils ont appris à représenter l'eau incolore en Art plastique. C'est le résultat de ce travail qui a été présenté sous forme d'exposition en plein air dans le village.

2/ L'école à Tresson, à travers le temps :
Plusieurs lieux ont servi d'école avant l'ouverture de l'école actuelle en 1965. Après une visite des différents lieux et un repérage sur le plan de ces espaces, les élèves de CE ont rencontré et interrogé des personnes ayant fréquenté ces écoles. Ils ont réalisé 6 panneaux ayant pour thématiques : les vêtements, les jeux, le chemin de l'école, les matières et outils scolaires, les récompenses et punitions, la classe. Ils se sont également exercés à écrire à la plume. Ces travaux ont été exposés à la bibliothèque avec les bandes sonores des interviews.



3/ Ici, il y avait une France... Les métiers anciens et les commerces de Tresson vers 1955 :
Ce travail effectué par les élèves de CM les a menés sur les traces des métiers anciens et souvent disparus. Ils ont rédigé une fiche par métier en réalisant eux-même des recherches, des dessins et des textes présentant ces métiers oubliés.

4/ Ici passait la ligne de tramway : Les CM ont réalisé un panneau pour présenter la ligne de tramway Le Mans - Le Grand Lucé - Saint Calais qui passait par Tresson. Panneau illustré de cartes postales anciennes et rédigé par les CM.

L'accueil de classes hors territoire :
Deux enseignants de l'école primaire Marcel Pagnol de Nogent le Rotrou ont emmené leurs classes à la découverte de l'histoire médiévale de La Ferté Bernard, pour des parcours patrimoine de 4 jours chacun.

Découverte du CIAP et du village de potiers de Prévelles :
Sept classes du territoire sont venues découvrir ces deux lieux. Des journées de découvertes, adaptées à l'âge des élèves, ont été spécialement conçues et proposées.

Les Petits Bâtisseurs, des mallettes pédagogiques à destination des communes
Ce projet annoncé en 2015 s'est poursuivi lors de l'année scolaire 2016-2017. Le service éducatif du Perche Sarthois propose aux communes le matériel nécessaire à la réalisation d'un cycle d'animations à destination des Temps d'Activités Périscolaires. La mallette « ElémenTerre » permet une découverte active de la matière terre grâce à des expériences scientifiques et d'un atelier torchis.
Pour 1'année 2016-2017, les « petits bâtisseurs » étaient sur la Communauté de communes du Gesnois Bilurien (la mallette a tourné sur les 7 accueils périscolaires de l'ancienne Communauté de communes du Pays Bilurien). Puis, à Lavaré et Avezé. Dans ce cadre, le service éducatif a réalisé 3 ateliers Torchis. Ils ont été le point de départ de la construction d'un abri sur la commune de Lavaré.

Appropriation du patrimoine par les jeunes (hors temps scolaire)
Ce projet mené, suite à un appel à projets de la Région des Pays de la Loire, avait pour but de permettre l'appropriation du patrimoine local par des jeunes de 16 à 25 ans hors temps scolaire et sur la base du volontariat. Pour ce faire, un projet a été développé en partenariat avec la mission locale Sarthe-Nord afin de mobiliser des jeunes qu'il est difficile d'atteindre lors des actions régulières.
Ainsi, des jeunes en situation de grande précarité d'emploi ou de formation ont été sensibilisés dans le cadre d'un projet décliné en deux sessions, composées d'une phase de découvertes et de rencontres (2 fois 3 jours) et d'une phase d'ateliers pratiques choisis par les participants à l'issue de la première phase.





La première phase a privilégié les rencontres avec les propriétaires du patrimoine ou des professionnels de la culture, du patrimoine, des métiers de l'artisanat ou des artistes sur les thématiques suivantes : bâti ancien, du vitrail, de la construction en terre crue, de la céramique, et du livre ancien.
Pour la seconde phase du projet, les jeunes ont choisi la thématique « la terre dans tous ses états ».
Ils ont participé à un atelier « ElémenTerre » pour éprouver les propriétés du matériau terre avant de participer à des ateliers de modelage avec le céramiste Philippe Ménard et des ateliers enduit à la chaux et badigeon à la chaux avec Samuel Gatouillat, artisan maçon spécialisé dans la restauration du bâti traditionnel.





Ce projet s'est déroulé sur 11 jours et a concerné 18 jeunes. Sa mise en œuvre a mobilisé une dizaine de personnes (conseillers mission locale, chargée de mission du Perche Sarthois, professionnels de la culture, du patrimoine, de l'artisanat et artisanat d'art, artistes, propriétaires).

2.4 Recherche – Inventaire du Patrimoine

Fin des études d'inventaire général du patrimoine de l'ancien canton de Bonnétable
Depuis 2006, un inventaire topographique du patrimoine est mené sur l'ancien canton de Bonnétable comprenant 8 communes. Le terrain d'inventaire a été retenu, par la Région sur proposition du Pays, en raison de l'importance du patrimoine rural, notamment en pan-de-bois et de sa disparition progressive. L'opération est menée en partenariat financier et technique avec la Région des Pays de la Loire, compétente en la matière.

L'approche topographique du terrain est basée sur la comparaison des plans cadastraux ancien et contemporain. Chaque édifice est repéré et fait l'objet d'une information minimale. Des typologies sont établies, et certains édifices sont sélectionnés et étudiés pour leur caractère représentatif d'un type, ou au contraire parce qu'ils s'en écartent. Les recherches documentaires et de terrain sont complétées par des campagnes photographiques, des relevés architecturaux et des documents cartographiques.

En 2017, l'opération s'est terminée par l'étude de Bonnétable, dernière commune programmée.Toutes les notices ont été transmises au service régional compétent. Les données de l'inventaire sont saisies par les chercheurs sur une interface internet Gertrude, ouverte aux techniciens. La version en ligne sera disponible courant 2018, sur le site internet de la Région des Pays la Loire, dédié au Patrimoine (www.patrimoine.paysdelaloire.fr).

Lancement d'une nouvelle opération
Une nouvelle mission d'Inventaire du Patrimoine a débuté au 1er décembre 2017, pour une durée de 3 ans, sous partenariat financier et technique de la Région. Elle porte sur l'étude des bourgs du Perche Sarthois. Il s'agira d'étudier la formation des bourgs et leur évolution jusqu'à la fin du XXe siècle.

L'aire d'étude s'étend sur tout le territoire du Perche sarthois, à l'exception des communes déjà couvertes par des études antérieures (anciens cantons de La Ferté Bernard, Montmirail, Bonnétable).
La définition retenue du « bourg » est celle de chef-lieu de paroisse puis de commune, qui inclut une dimension locale (régions bocagères de l'ouest français) : cette définition est celle qui s'adapte en effet le mieux à la réalité du terrain du Perche sarthois et au rôle du bourg au sein de chaque commune.
Les axes de recherche dégagés sont les suivants : la morphologie des bourgs, l'architecture et le décor urbains, l'articulation des bourgs avec leur périphérie.

2.5 Communication et expositions

2.5.1 Éditions 2017

Comme chaque année, le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois a poursuivi l'édition de documents promotionnels et thématiques en lien avec sa programmation.

2017	Affiche	Flyer	Brochure	Dépliant
Animations du Pays d'art et d'histoire			8000	
Rando Cult'	300			3000
Journées Européennes du Patrimoine			4000	
Monument du Mois Maisoncelles-Tresson	300	8000	3000	
Dépliant CIAP				5000
Parcours centre ancien La Ferté-Bernard			10 000	
Parcours faubourgs et quartiers			Version numérique	
Eglise Notre-Dame-des-Marais				12 000



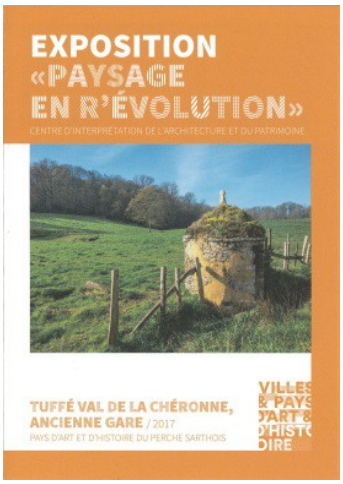



2.5.2 Présentation des expositions itinérantes, réalisées par le Pays d'art et d'histoire

- Exposition sur l'Huisne « Quand la rivière façonne le Pays » à l'abbaye de Tuffé du 11 avril au 25 juin
- Exposition « Terre et bois en Perche Sarthois » au manoir de la Cour à Coudrecieux les 16 et 17 septembre et le samedi 23 septembre à Sainte Osmane
- Exposition Hélène Bertaux à l'église de Saint Michel de Chavaignes du 1er au 16 juillet

Sur simple demande, ces expositions sont mises à disposition gratuitement par le Perche Sarthois.

2.5.3 Exposition CIAP à l'ancienne gare de Tuffé Val de la Chéronne

L'ouverture du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, aux individuels, en accès libre, a été assurée, gratuitement, de juin à octobre, par l'association Les Amis de l'Abbaye de Tuffé, sur les mêmes horaires d'ouverture que l'abbaye. L'ouverture aux groupes et publics scolaires, a été possible toute l'année, sur réservation, et réalisée par un guide du Perche Sarthois.

Après une demi année test en 2016, le fonctionnement sur l'ensemble de la saison 2017 a permis d'accueillir les publics en accès libre et dans le cadre d'animations spécifiques. Ainsi des interventions animées par un guide-conférencier ont été proposées selon la répartition suivante :



Public	Nombre d'interventions	Nombre de participants
Individuels	12	179
Groupes	1	37
Scolaires	4	102
Total	17	318

Les visiteurs individuels en accès libre ne sont pas quantifiés, faute de compteur.





3ème partie – Tourisme

3.1 Actions de communication et de promotion

3.1.1 Les éditions



Brochure générale « Tourisme en Pays d'art et d'histoire »
Édité à 11 000 exemplaires, ce document d'information présente l'ensemble de l'offre touristique du Perche Sarthois. Au sein du Perche Sarthois, sa diffusion est assurée par les offices de tourisme, les 87 communes et l'ensemble des professionnels du tourisme.
En dehors du territoire, sa diffusion est assurée lors des opérations conduites par le Perche Sarthois et ses partenaires : salons, actions de communication diverses.



Le calendrier « Le Perche sarthois en fête »
Il recense l'ensemble des animations touristiques et culturelles sur le territoire.
Pour 2017, un tirage de 3 000 exemplaires a été réalisé pour le calendrier de janvier à juin et pour le calendrier de juillet à décembre, en partenariat avec les offices de tourisme du territoire qui collectent l'information.
Sa diffusion est assurée par les offices de tourisme, les mairies et les prestataires touristiques du Perche Sarthois. Toutes les manifestations collectées sont renseignées dans la base de données E-sprit.

3.1.2 Les salons touristiques

En 2017, le Perche Sarthois a participé aux opérations suivantes:
- Mondial du tourisme à Paris (16/03-19/03)
- Mans'art (Le Mans) (01/04-02/04)
- 11ème rendez-vous des voyageurs – Périer voyages à Deauville (26/01-27/01)
- Foire du Mans (14/09-18/09)
- Entre cours et jardins (Le Mans) (30/09-01/10)





3.1.3 Les outils numériques

Le site Internet, la page Facebook
En 2017, 40 000 internautes ont visité le site internet pour un total de 79 000 pages visionnées.
En 2016, le nombre de visiteurs s'élevait à 36 000, soit une augmentation de 11%.

Les pages les plus visitées concernent les lieux de visite et les fêtes populaires. 17% des connexions sont localisées en région parisienne. La page Facebook du Perche Sarthois compte 1 400 abonnés.

E-sprit
Le Perche Sarthois est chargé de la co-production des offres touristiques de son territoire dans la base de données E-sprit. Cela représente plus de 400 offres. Cette gestion s'organise avec les 4 offices de tourisme que compte le territoire. Ils sont également co-producteurs.
Les sites internet du Perche Sarthois, des offices de tourisme du Val de Braye et du Pays Calaisien sont alimentés par la base de données.

Start (statistiques régionales du tourisme)
Le Perche Sarthois invite mensuellement les professionnels, identifiés partenaires START, à saisir leurs données de fréquentation en ligne. En 2017, le panel était composé de 4 campings, 1 village de chalets, 3 chambres d'hôtes, 3 hôtels, 7 lieux de visite, 27 meublés de tourisme et 4 offices de tourisme.

Bilan de saison
Chaque année, le Perche Sarthois mobilise les offices de tourisme, hébergeurs et sites de visite autour d'un questionnaire en ligne permettant de produire un bilan de saison fin octobre.
Ce bilan permet d'avoir une meilleure vision sur la dynamique touristique du territoire, d'identifier les prestataires en difficulté et au contraire, ceux qui sont en développement.
Ce bilan est aussi un moyen d'identifier les nouvelles clientèles qui affluent sur le territoire et ainsi d'adapter les actions de communication. On constate par exemple en 2017, le développement non-négligeable de la clientèle belge dans les hébergements marchands du territoire ; c'est pourquoi, le Perche Sarthois, sera présent en 2018 au Salon du Tourisme de Bruxelles, sur l'espace « invité d'honneur » de la Région Pays de la Loire, pour aller capter cette clientèle.

3.1.4 Les autres supports de communication

Le Guide du routard sur la Destination Perche
Le Perche Sarthois participe au guide du routard du Perche rassemblant le Pôle territorial du Perche d'Eure-et-Loir, le Pays Vendômois, le Parc naturel régional du Perche et le Pays du Perche Ornais.
Ce guide est une vitrine importante pour le territoire car il est encore aujourd'hui, la référence des guides de voyage. Outil intergénérationnel, il offre un autre regard sur les destinations. Pour mettre en avant les prestataires du territoire, le Perche Sarthois a financé 3 pages de publicité supplémentaires dans ce guide.
Le guide sortira en 2018 et sera édité à 20 000 exemplaires.

Les accueils « presse »
L'accueil de journalistes est réalisé en partenariat avec Sarthe Développement dans le but de véhiculer de l'information relative au territoire dans des magazines étrangers et / ou thématisés. Les frais inhérents à ces accueils sont partagés entre Sarthe Développement et le Perche Sarthois.

Les insertions
Les insertions dans la presse, les revues et les guides thématiques participent activement à la sensibilisation des touristes et des locaux. Différentes insertions dans des supports de communication ont été réalisées en 2017 dans le but d'informer les touristes et les locaux des atouts touristiques et culturels du Perche Sarthois.



3.2 Soutien à l'économie touristique locale

Le Perche Sarthois est disponible toute l'année pour recevoir ou aller à la rencontre des prestataires touristiques, désireux d'obtenir des conseils et d'être orientés dans leurs projets de développement.
Des professionnels sont également régulièrement invités à participer aux salons et actions de promotion afin de faire découvrir leur activité et leurs produits au plus grand nombre. En plus de ces actions régulières, le Perche Sarthois est également présent sur d'autres projets participant au dynamisme local :

3.2.1 Mise en réseau des sites touristiques

Lancement, avec les CEAS 72, d'une étude stratégique pour le développement des lieux de visite touristiques associatifs
Cette étude a été commandée pour répondre à quelques points de fragilités constatés auprès des sites touristiques (mise en réseau, notoriété auprès des habitants et des touristes, développement de la fréquentation, transmission…). Cette action vise à réaliser un diagnostic de ces lieux de visite (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) et de co-construire avec les acteurs, un plan d'actions visant à la pérennisation et au développement de ces sites à moyen et long termes, au regard des problématiques et enjeux repérés dans la phase d'état des lieux. Aussi, les résultats attendus de cette démarche visent à mieux identifier l'impact de ces lieux de visite sur l'attractivité du territoire, repérer les spécificités des sites et développer une stratégie de développement territoriale axée sur la coopération.

Coordination des animations sarthoises du festival « Tout feu, tout flamme »
Du 4 février au 5 mars 2017, le Perche Sarthois a coordonné et promu les animations du territoire, dans le cadre du festival inter-Perche « Tout feu, tout flamme » initié par l'écomusée du Perche à Saint Cyr la Rosière. Le principe est de proposer aux locaux et aux touristes des animations pendant les vacances d'hiver. Sur le territoire, les animations organisées par les partenaires ont réuni plus de 450 personnes.

Valorisation du 1er Grand Prix de l'Automobile Club de France en 1906
En plus du livret de valorisation, des pupitres continuent à être installés au sein des communes traversées par ce circuit.
En 2017, des pupitres ont été inaugurés sur les communes de Vibraye, Cormes, Montaillé, Ecorpain et la réalisation de deux autres pupitres a été initiée à Saint Calais et Conflans sur Anille.



3.2.2 Campagne photographique

Une campagne photo a été réalisée en 2017 à Tresson et Maisoncelles dans le cadre du « Monument du mois » ; un reportage photographique permettant de valoriser le patrimoine local.
Ces photos sont mises à disposition gratuitement des partenaires du Pays du Perche Sarthois.







3.3 Développement de l'offre « randonnées »





L'Echo Sarthois, le 25 juin 2017, pour la promotion des boucles vélos et des paniers pique-nique.

3.3.1 Valorisation du cyclotourisme

Le Pays a élaboré, avec l'aide des différents partenaires et en concertation avec les Communautés de communes, 10 boucles complétées d'itinéraires de liaison et de variantes, qui perment de découvrir tout le territoire.

Un flyer de promotion a été édité à 3 000 exemplaires.

Les numéros des boucles sont les suivants:
7 - Saint Calais, Bessé sur Braye / 8 - Bouloire /
9 - Connerré / 10 - Semur en Vallon, Valennes / 11 -Vibraye /
12 - Montmirail /
13 - La Ferté Bernard /
14 - Tuffé / 15 - Savigné l'Evêque, Montfort le Gesnois /
16 - Bonnétable.
Le guide vélo, qui sera commercialisé courant 2018, permettra d'apporter plus de visibilité à cette nouvelle offre.





Parallèlement au jalonnement de ces boucles vélos, un service de location de vélos à assistance électrique a été développé sur le territoire, sur deux sites :
à Montfort le Gesnois, au centre aqualudique Sittellia et à Saint Calais, à l'office de tourisme.

Si le bilan des locations est en demi-teinte, le lancement tardif durant la saison touristique est une des explications.

Cette année test reste positive au vu des retours des touristes, du nombre de cyclistes aperçus le long des boucles et de l'engouement communiqué par les visiteurs sur les salons.

3.3.2 Mise en place de paniers pique-nique locaux

Une offre de paniers pique nique a été mise en place sur le territoire. L'opération est réalisée en partenariat avec la Chambre départementale de Métiers et de l'Artisanat et LEBONPICNIC.



Après appel à volontaires, les artisans partenaires, qui ont souhaité se lancer dans le projet, sont :

- la maison des Rillettes de M. et Mme Rulence à Connerré
- la charcuterie de l'Huisne de Mme Dubois à La Ferté Bernard
- la boucherie charcuterie Joubert à Saint Calais
- la charcuterie des Fins gourmets de M. et Mme Vinter à Bonnétable

Le principe consiste à proposer à tous, des paniers pique-nique composés uniquement de produits du terroir. La saison a commencé tardivement et sur les différentes régions où ce service a été développé, il y a toujours eu un démarrage poussif la première année. Un des quatre prestataires a bien fonctionné grâce au partenariat créé avec la Transvap. L'objectif pour l'année prochaine est de reproduire cet exemple sur les autres prestataires en initiant une coopération entre acteurs et en proposant ce service lors des visites guidées, randonnées…

3.3.3 Valorisation de la randonnée pédestre



Édité en 2011, le Guide Rando du Perche Sarthois est un véritable outil de valorisation du territoire auprès des randonneurs.
Les 4 000 exemplaires réimprimés en 2011 ont tous été vendus.
Le prochain Guide Rando du Perche Sarthois se fera en 2018 avec 7 nouveaux circuits et la mise à jour de circuits existants.

Pour proposer un guide de qualité, tous les circuits ont été testés et évalués par Chloé Bosquain, stagiaire au Perche Sarthois durant 6 mois. Plus de 50 circuits ont été parcourus et de nombreux dysfonctionnements sont apparus (mauvais balisage, routes dangereuses, aménagements et entretien à refaire).
Des restitutions ont eu lieu au sein des communes pour échanger

sur les aménagements à réaliser et de nombreuses améliorations ont été constatées.
En parallèle, deux formations au balisage des chemins de randonnée ont été organisées par le Perche Sarthois et menées par le Comité Départemental de Randonnée pédestre. Ces formations ont rassemblé 27 participants issus de 19 communes.

3.3.4 Valorisation de la randonnée en kayak



En 2017, pour la quatorzième année, le Perche Sarthois a participé au week-end dédié à la découverte de la vallée de l'Huisne et de ses producteurs locaux le samedi 24 juin ; événement organisé par le Canoë Kayak Club Fertois. Au menu : charcuterie de la ferme du Coubrier à Thorigné sur Dué, fromage de vache de la ferme Bellevue à Bonnétable, fromage de chèvre de la ferme de la Ronce à Champrond, pain d'épices d'Ecorpain, cidre et jus de pomme Le Père Ernest à Dollon, Glaces du Perche Sarthois à Cherreau.

Parallèlement, le Perche sarthois poursuit son accompagnement auprès des collectivités pour ouvrir, sur la rivière l'Huisne, de nouvelles portions navigables.
Ainsi, en 2017, un nouveau parcours entre le Theil sur Huisne et Avezé a pu être inauguré, avec des aménagements réalisés sur la commune d'Avezé pour faciliter l'accès des pratiquants.





3.4 Commercialisation des journées découvertes du Pays du Perche sarthois

Le Perche sarthois commercialise des journées de découverte à destination des groupes, dont le service réceptif était confié jusqu'ici à l'office de tourisme de la Ferté Bernard. Le Pays concevait les circuits, sollicitait les partenaires, réalisait toute la campagne d'édition et de communication autour des produits. L'office de tourisme recevait les demandes clients, organisait les séjours et s'occupait de la facturation.

Pour la saison 2018, le Perche Sarthois assurera seul, la gestion du service réceptif, sur délibération du Comité syndical en séance du 19 décembre 2017.

La brochure de présentation des produits groupe
Plaquette de promotion destinée à commercialiser des circuits pour groupes auprès d'autocaristes, de comités d'entreprises, d'associations, de collectivités…, elle a été éditée en 2017 à 6 000 exemplaires.
9 circuits « découverte » y sont proposés à la commercialisation, avec des suggestions de visites pour organiser des séjours à la carte.



La diffusion de cette plaquette est assurée par une opération de marketing direct effectuée pour sensibiliser de nouveaux autocaristes, associations, clubs, centres communaux d'action sociale, comités d'entreprises… aux produits groupes proposés par le Perche Sarthois.

Quelques chiffres du bilan de la commercialisation auprès des groupes

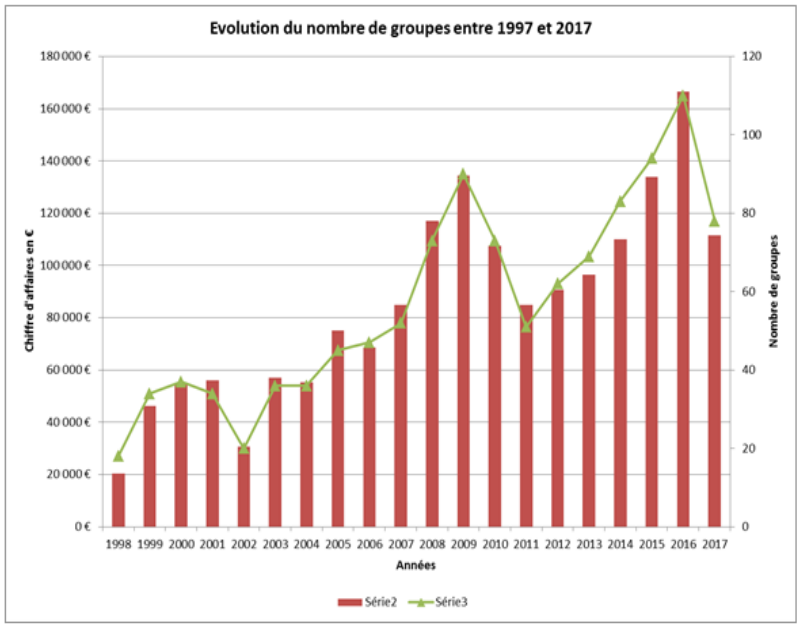

78 GROUPES

=

3 281 personnes

CA

111 509 €

Soit 40 € par personne

Le circuit numéro 1, « laissez-vous conter la Venise de l'Ouest » représente 80% des ventes.
Origine géographique des touristes : 33% Pays de la Loire, 21% Normandie, 17% Île de France, 15% Centre, 9% Poitou Charentes, 5% Bretagne

3.5 Qualité des prestations et diversification des offres

Classement / Plan qualité tourisme

Le Perche Sarthois sensibilise les prestataires touristiques de son territoire et les porteurs de projets à l'existence de différents labels dont « Qualité tourisme ». Cependant, les prestataires ne perçoivent pas forcément l'intérêt et les apports de ce label et on s'aperçoit qu'en 2017, le label est en perte de vitesse sur le territoire.
Un des objectifs de 2018 est de redonner un second souffle à ce label sur le territoire du Perche Sarthois.

Le label Tourisme et Handicap

Tout comme la démarche « Qualité tourisme », le chargé de mission Tourisme du Perche Sarthois sensibilise les prestataires touristiques au label Tourisme et Handicap. Dix prestataires touristiques sont labellisés sur le territoire : le camping du Lac à Tuffé, le manoir de la Cour à Coudrecieux, l'Auberge du château à Bouloire, le Pressoir Hôtel à Saint Calais, l'office de tourisme à Saint Calais, le complexe aqualudique Sittellia à Montfort le Gesnois, l'hôtel-restaurant des Confins du Perche à Sceaux sur Huisne, le village vacances pour enfants HPE à Lavaré, le camping du Val de Braye à Bessé sur Braye et le train touristique de Semur en Vallon.

Labellisation d'itinéraires

Le Pays du Perche Sarthois poursuit son travail de qualification de son offre de loisirs de nature en participant aux travaux proposés dans le cadre de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires et en soumettant des itinéraires à la labellisation.
Le Perche Sarthois compte quatre circuits labellisés : « la boucle de la Redonne » de la Chapelle Huon, le circuit « A l'assaut des collines du Rosay » de Saint Aubin des Coudrais, le circuit « Autour de la butte de Montbauge » au départ de Saint Maixent et le circuit équestre et pédestre « de Malitourne à Montplaisir » au départ de Beaufay.

4ème partie - Environnement et Cadre de vie

Dans le cadre, notamment, des stratégies de candidatures aux politiques contractuelles, le Perche sarthois initie des actions en lien avec les nouveaux enjeux environnementaux.

4.1 Développement des circuits alimentaires de proximité

Le 30 août 2017 s'est déroulée une réunion de restitution et de bilan de la démarche Sites pilotes menée en partenariat avec le conseil départemental, l'association des maires de la Sarthe, la chambre d'agriculture, le groupement des agriculteurs biologiques (GAB), le Perche Sarthois et les communes qui avaient postulé à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2016.
Cette rencontre s'est tenue dans la commune de Saint Aubin des Coudrais, membre du groupe qui avait été accompagné au cours de la période 2016-2017.

Les participants à la réunion ont unanimement reconnu que le projet avait été une réussite, avait permis d'élargir les perspectives et les pratiques des équipes communales (cuisiniers, secrétaires, élus, …) à la satisfaction des enfants, des parents et des personnels municipaux. Après analyse dans certaines communes, le coût supplémentaire par repas était tout à fait raisonnable, voire même inexistant dans certains cas. D'autres communes, qui ne l'avaient pas déterminé, ont convenu de s'y atteler. Tous les participants ont salué la qualité du travail effectué.

En fin d'année, des rencontres et des travaux ont été engagés afin de prendre la suite du projet Sites pilotes et d'aborder de nouvelles thématiques, notamment celles portant sur le changement des pratiques agricoles et des modes de consommations (transition agricole et alimentaire). La thématique, abordée, avec le soutien de la chambre d'agriculture et du GAB, a été présentée aux membres de la commission environnement et cadre de vie du 14 septembre 2017. Au cours de cette réunion, il a été convenu d'organiser une rencontre à destination des agriculteurs afin d'analyser leurs attentes, leurs besoins, ainsi que les contraintes qui s'exerçaient sur eux, ...



La rencontre avec les agriculteurs s'est déroulée le 9 novembre 2017 à la salle des fêtes du Luart. Outre les membres de la chambre d'agriculture et du GAB, participaient des membres de la commission environnement et cadre de vie du Pays, du conseil de développement, et une douzaine d'agriculteurs.
Organisée autour de témoignages et de présentation d'actions menées au sein du département (filière compote locale et biologique, équilait, IDEAL72) la rencontre a ensuite proposé des échanges autour des actions à mettre en œuvre à l'échelle territoriale, afin de favoriser l'émergence de nouvelles solutions, la promotion des circuits courts et de l'approvisionnement local et la multiplication des débouchés pour les agriculteurs.



4.2 Réflexions autour de la transition énergétique

Les lois du 07/08/15 portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République et du 17/08/15 portant sur la transition énergétique pour la croissance verte ont redéfini les compétences en la matière :

- La Région a été désignée comme chef de file des collectivités pour coordonner les politiques relatives à l'énergie, à l'air et au climat.
- En tant qu'Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité et de gaz (AODE), les syndicats départementaux d'énergie doivent coordonner les politiques d'investissement, assurer l'échange de données et organiser une animation départementale.
- Les intercommunalités ont un rôle de coordinateur local, à travers notamment de l'élaboration des Plans Climats Air Énergie Territoriaux, obligatoires pour les collectivités de plus de 20 000 hab.

Le Département de la Sarthe constitue un cas particulier, du fait d'une part, de l'absence de syndicat d'énergie, il est AODE ; et d'autre part, des actions fortes menées par les Pays/PETR dans ce domaine.

Élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
En 2017, le Perche Sarthois a poursuivi son travail de veille et de conseil en matière de PCAET auprès des Communautés de communes et leur a présenté la possibilité d'élaborer un PCAET mutualisé.
En outre, en mars 2017, une formation de trois jours de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a été dispensée à Saint Brieuc concernant la mise en œuvre des PCAET. Cette formation a permis de se confronter aux nouvelles obligations s'imposant aux territoires, mais aussi d'analyser les différentes étapes de réalisation des ces outils.

Animation de rencontres sur la méthanisation collective
Une rencontre a été proposée le 17 janvier 2017 à la salle de la plate-forme bois déchiquetée du Luart.
En partenariat avec la chambre d'agriculture, la réunion s'est attachée à présenter à tous les agriculteurs présents (une vingtaine) et aux élus, les enjeux de la méthanisation, les principes généraux de fonctionnement, ainsi que quelques chiffres, dans le but de susciter la réflexion, le débat et l'envie de faire émerger un projet collectif territorial dans le Pays du Perche Sarthois.
Suite à cette réunion générale, une seconde réunion s'est déroulée le 22 mars à la salle des fêtes de Saint Hilaire le Lierru. Le but était de voir si les agriculteurs souhaitaient se structurer et travailler ensemble à la mise en œuvre d'un collectif. Globalement, les agriculteurs ont reconnu qu'ils avaient beaucoup d'obligations et peu de temps à consacrer à un tel projet et que davantage de temps était nécessaire afin de permettre la constitution éventuelle d'un groupe organisé.

Participation à la foire des quatre jours à la demande de la chambre d'agriculture
Dans le cadre de la foire annuelle du Mans, la Chambre d'agriculture tient traditionnellement plusieurs stands dédiés à faire la promotion des membres auprès du grand public. Cette année, la Chambre d'agriculture souhaitait également mettre en avant des actions menées dans le territoire afin de favoriser la transition énergétique. Chaque Pays avait donc été sollicité afin d'identifier trois actions emblématiques menées au cours des dernières années. En ce qui concerne le Perche sarthois, les actions présentées portaient sur : le développement de la filière bois déchiqueté, le projet démarche site-pilote concernant les circuits courts alimentaires, la réflexion autour de la mise en œuvre d'un PCAET.

Comité départemental en faveur de la transition énergétique
Mené par le Préfet de département, ce comité à pour objectif de faire échanger les différents acteurs de la transition énergétique en région et dans le département, et de présenter des actions emblématiques. Plusieurs réunions se sont déroulées au cours de l'année 2017, auxquelles le Pays a participé.

Développement des énergies renouvelables thermiques et des bornes de recharge électrique
Le Perche Sarthois participe aux travaux du Conseil départemental de la Sarthe, dans le cadre de la mise en œuvre de sa propre feuille de route pour la transition énergétique.

Soutien permanent à la filière Bois-Énergie

Le 21 mars, à la demande de la chambre d'agriculture, une demi-journée de témoignage s'est déroulée dans la ferme d'Adrien Leproux à Ecorpain (membre de l'association APAD Perche). La demande portait sur une présentation des démarches ayant conduit à la mise en place de la filière bois au sein du Pays. Plusieurs dizaines d'agriculteurs et des élèves du lycée agricole étaient présents à cette manifestation.

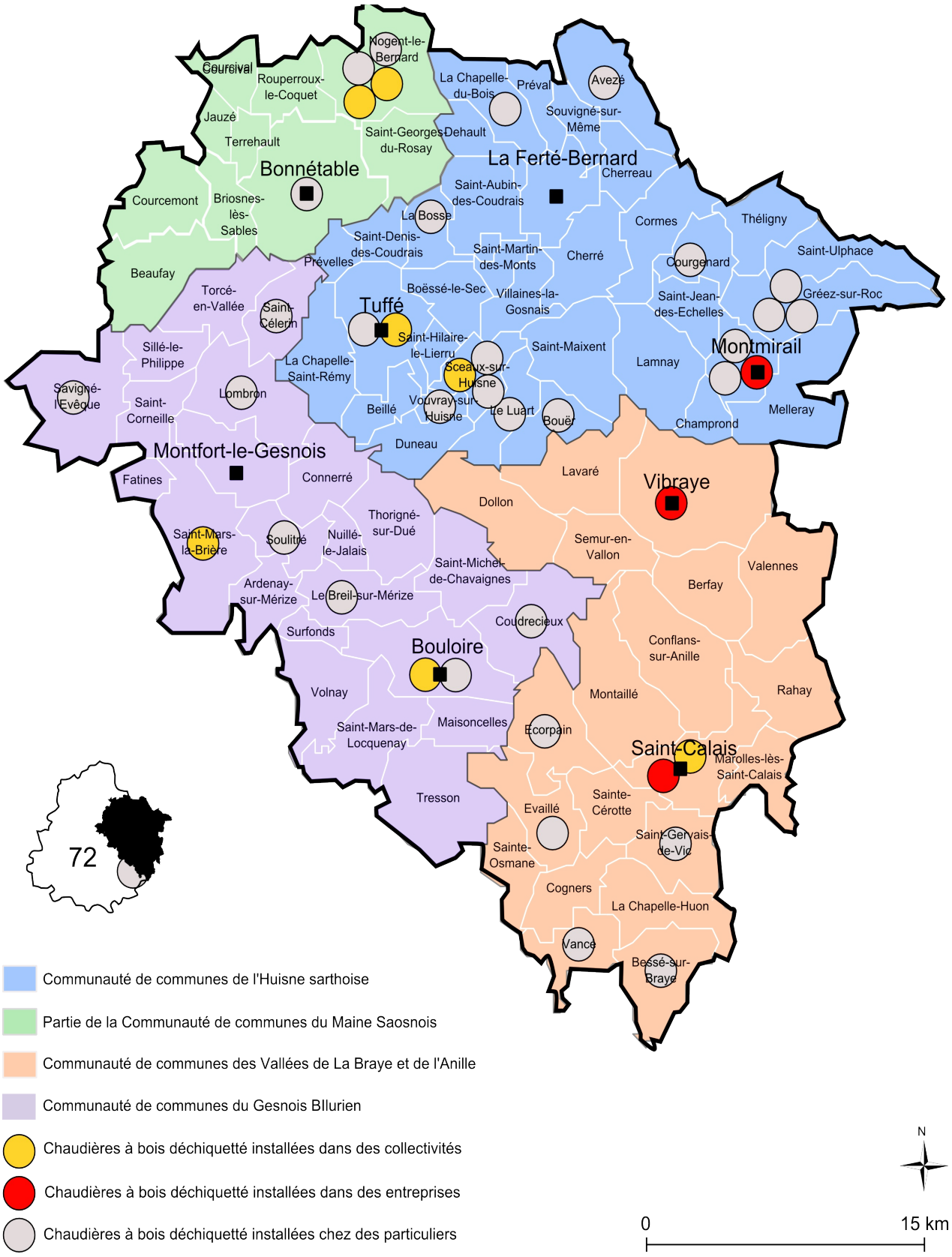

5ème partie - Les procédures contractuelles

5.1 Avec l'Europe, le programme européen Leader

Dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), le second pilier (Fond Européen Agricole pour le Développement Régional - FEADER) bien que majoritairement dédié aux agriculteurs (mesure agro-environnementales, compensation de handicap naturels, …) comprend un volet axé sur le développement local. Le programme LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale) constitue l'outil de ce volet réservé au développement rural. Il est destiné à financer des projets pilotes ou innovants des zones rurales, avec une particularité : il est mis en œuvre directement par des GAL (Groupes d'Action Locale), agissant au nom de territoires de projets sélectionnés par le biais d'un appel à projet régional.

Les territoires définissent leurs propres priorités d'action, et les fonds européens interviennent, en contrepartie de fonds publics, pour les aider à mettre en œuvre les actions permettant d'atteindre les objectifs fixés.
La stratégie de développement doit respecter les principes fondamentaux suivants : un partenariat public-privé, une approche ascendante, une approche intégrée des différents secteurs de l'économie rurale des projets novateurs, une ouverture vers d'autres territoires, notamment étrangers, dans le cadre d'actions de coopération, une participation active à la mise en réseau des acteurs du développement rural,...

Ce contrat est le second consécutif mis en œuvre par le Pays du Perche Sarthois, après celui conduit sur la période 2007-2013. Au total, ce sont près de 3 500 000 € de crédits européens qui seront mobilisés pour soutenir des projets sur le territoire du Perche sarthois entre 2007 et 2020.

Le Perche Sarthois a déposé, auprès de la Région, nouvelle autorité de gestion des fonds européens, sa candidature Leader le 28 novembre 2014. La commission permanente du Conseil régional, réunie le 29 juin 2015, a ainsi décidé d'allouer une enveloppe de 2 355 000 € au GAL du Perche Sarthois pour la mise en œuvre de son programme d'actions Leader 2014-2020. La convention entre le Pays, la Région des Pays de la Loire et l'Agence de Services et de Paiements (ASP) a été signée le 1er mars 2016.

Pour rappel, au 31 décembre 2017, la maquette du programme est la suivante :

n°	Intitulé de l'action	Leader
1	soutien à l'action touristique et patrimoniale du Pays du Perche Sarthois	180 000 €
2	amélioration de l'offre en équipements et aménagements touristiques	300 000 €
3	soutien aux projets de restauration et de valorisation du patrimoine	240 000 €
4	soutien au développement des circuits courts alimentaires	100 000 €
5	démarches innovantes liées à la gestion de proximité des déchets organiques	50 000 €
6	développement d'une économie de proximité et résidentielle	450 000 €
7	amélioration de l'offre en faveur de la petite enfance et de la jeunesse	350 000 €
8	généralisation de l'accès pour tous à la santé et lutte contre la désertification médicale	150 000 €
9	mise en œuvre d'une politique environnementale et énergie climat à l'échelle du Pays	30 000 €
10	réhabilitation énergétique du patrimoine communal	200 000 €
11	préservation de la qualité environnementale et paysagère	100 000 €
12	développement des modes de déplacements doux piétons et cyclistes	95 000 €
13	coopération inter territoriale ou transnationale	10 000 €
14	animation et fonctionnement du programme	100 000 €
	TOTAL	**2 355 000 €**

En 2017, le comité de programmation du GAL Perche Sarthois a été en partie renouvelé en raison des réformes territoriales s'étant exercées sur les intercommunalités. La composition du collège public a donc évolué, bien qu'elle est toujours de 7 membres titulaires et de 6 suppléants.

Composition du comité de programmation du GAL Perche Sarthois à 15 membres :
Conformément à la situation 2007-2013, le double quorum est toujours d'actualité (50% au moins de présence dont 50% de membres du collège privé, au moins). Dans le nouveau règlement Leader, le collège privé doit représenter au moins 51% ; soit un membre de plus.

Collège public :

Maine 301 : Géraldine VOGEL (titulaire) / Alain BIDAULT (suppléant)
Gesnois Bilurien: Christophe CHAUDUN (titulaire) / Jean-Claude GODEFROY (suppléant)
Gesnois Bilurien: Jean-Marie BOUCHE (titulaire) / Chantal BUIN-CHARTIER (suppléante)
Huisne sarthoise : Didier REVEAU (titulaire) / Gérard CLEMENT (suppléant)
Huisne sarthoise : Willy PAUVERT (titulaire) / Michel DIVARET (suppléant)
Vallées de la Braye et de l'Anille : Jacky BRETON (titulaire) / Marc FOUQUET (suppléant)
Pays du Perche Sarthois : Philippe GALLAND (titulaire)

Collège privé, par ordre alphabétique (situation en 2017) :

Titulaires : Jean-Pierre AUGER, Karine CHALLANGE, Sandrine GASNIER, Jean-Christophe GAVALLET, Alain GOSSART, Jean-Paul LEMARCHAND, Christian POTTIER, Jean-Jacques SAUVAITRE - Suppléants : Philippe BROSSARD, Alain CRUCHET, Martine DE ANTA, André DUVAL, Jean-Noël GRENECHE, Jean-Pierre MAUPAY, Pierre POTTIER

En 2017, deux réunions du comité de programmation ont eu lieu en fin d'année. Aucune séance n'a pu intervenir durant les six premiers mois en raison des nouvelles désignations et des élections dans chaque communauté de communes.

Les deux réunions se sont déroulées le 4 juillet et le 4 octobre. Au total, 34 dossiers ont été sélectionnés lors de ces deux séances. Ces 34 dossiers représentent un montant cumulé de subventions de 472 695 €.

Sur ces 34 dossiers, plus les 21 de l'année 2016, soit 55 dossiers, seuls 9 ont pu être instruits et programmés par les services de la Région au cours de l'année 2017. Ils représentent un montant de subventions de 66 992 €.

Par ailleurs, le premier avenant à la convention Leader du Perche Sarthois a été signé le 29 septembre.

Afin de pallier au petit nombre de dossiers instruits par la Région en amont des comités de programmation (engagement pris de deux minimum par réunion), le comité de programmation a convenu d'évaluer les dossiers reçus et de les sélectionner en leur attribuant une note. Après l'instruction réglementaire de la Région, les dossiers repasseront en comité pour leur programmation officielle.

La Région a mené une évaluation des ses politiques européennes en fin d'année 2017. Le cabinet mandaté (EY) a souhaité rencontrer un certain nombre de territoires ruraux (démarche LEADER) et périurbains (démarche FEDER). Le Perche Sarthois a été désigné parmi les territoires interrogés. Le cabinet a donc été accueilli, le 11 octobre, en présence de plusieurs membres du comité de programmation. La restitution de l'étude se déroulera en 2018.

Pour 2017, les crédits fléchés par fiche-action sont les suivants :

Fiches-actions (FA)	ENVELOPPE	RESTANT au 01/ 01/ 2017	RESTANT au 31/ 12/ 2017
1 - Soutien à l'action touristique et culturelle du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois	180 000,00 €	*129 481,16 €*	***129 481,16 €***
2 - Amélioration de l'offre en équipements et aménagements touristiques	300 000,00 €	*240 612,50 €*	***132 098,20 €***
3 - Soutien aux projets de restauration et de valorisation du patrimoine, accessibles aux publics touristiques	240 000,00 €	*240 000,00 €*	***208 897,10 €***
4 - Soutien au développement des circuits courts alimentaires sur le territoire du Perche Sarthois	100 000,00 €	*100 000,00 €*	***100 000,00 €***
5 - Soutien aux démarches innovantes liées à la gestion de proximité des déchets organiques	50 000,00 €	*50 000,00 €*	***50 000,00 €***
6 - Développement d'une économie de proximité et résidentielle	450 000,00 €	*406 743,59 €*	***355 762,44 €***
7 - Amélioration de l'offre en faveur de la petite enfance et de la jeunesse	350 000,00 €	*275 085,09 €*	***175 085,09 €***
8 - Généralisation de l'accès pour tous à la santé et lutte contre la désertification médicale en milieu rural	150 000,00 €	*100 000,00 €*	***77 132,00 €***
9 - Mise en œuvre d'une politique environnementale et énergie/ climat au sein du Pays	30 000,00 €	*30 000,00 €*	***30 000,00 €***
10 - Réhabilitation énergétique du patrimoine bâti communal	200 000,00 €	*200 000,00 €*	***171 829,81 €***
11 - Préservation de la qualité environnementale et paysagère du Perche Sarthois	100 000,00 €	*94 271,00 €*	***94 271,00 €***
12 - Développement des modes de déplacements doux piétons et cyclistes sur le territoire	95 000,00 €	*95 000,00 €*	***41 037,46 €***
13 - Coopération interterritoriale ou transnationale	10 000,00 €	*10 000,00 €*	***10 000,00 €***
14 - Animation et gestion du programme Leader	100 000,00 €	*70 388,74 €*	***40 368,15 €***
TOTAL	**2 355 000,00 €**	**2 091 582,08 €**	***1 615 962,41 €***

5.2 Avec l'État

5.2.1 Le Contrat de Plan État Région 2015-2020

Le volet territorial du Contrat de Plan État-Région 2015-2020 a vocation à réduire les inégalités territoriales entre les territoires afin de renforcer la cohésion de la région. Il cible ainsi les territoires bénéficiant de la démarche Agir Pour afin de conforter la cohérence de l'intervention de l'État avec celles de la Région et des collectivités et d'optimiser l'effet de levier des subventions.

Ainsi, grâce à l'engagement du Perche sarthois dans la démarche Agir Pour, conduite par la Région des

Pays de la Loire, le territoire a obtenu l'ouverture d'un volet territorial dans le cadre du Contrat de Plan État Région 2015-2020, avec une enveloppe de 1,936 millions d'euros.

Contrairement à la période 2000-2006, pour laquelle il avait été défini un programme d'actions à l'échelle du Pays, sur propositions des Communautés de communes ; pour la période 2015-2020, l'État a privilégié une sélection continue, sur la base d'appels à projets.

Sur le volet Perche Sarthois, au 31 décembre 2017, étaient retenus les projets ci-dessous, pour une enveloppe de 1 413 578 € :

2016 :
- CC Huisne Sarthoise / construction d'un bâtiment blanc zone des Ajeux - 232 940 € attribués
- CC Huisne Sarthoise / extension d'un bâtiment blanc zone des Ajeux - 64 440 € attribués
- Nogent le Bernard / réhabilitation de la mairie - 58 020 € attribués
- La Ferté Bernard / aménagement de la zone naturelle des Ajeux - 74 113 € attribués
- CC Maine 301 / rénovation des anciennes halles de Bonnétable - 487 200 € attribués

L'aide de 83 059 € à la commune de Sceaux sur Huisne a été annulée pour cause de sur financement.

2017 :
- Nogent le Bernard / aménagement d'un bâtiment pour y installer un multiservices - 48 900 €
- CC Huisne Sarthoise / réhabilitation d'une friche industrielle à Tuffé Val de la Chéronne - 248 389 €
- CC Vallées de la Braye et de l'Anille / recrutement d'un chargé de mission économique - 81 000 €
- Bouloire / réhabilitation des secteurs des cours du Louvre et du Croissant - 118 576 €

5.2.2 Le Contrat de Ruralité 2017-2020

Le Comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 a instauré un contrat de ruralité qui a pour objectif de proposer au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) une contractualisation permettant de renforcer la cohérence et l'impact des actions en matière d'accès aux services publics, de création d'équipements, de revitalisation des bourgs-centres.... Ces contrats sont conclus, pour une période pluriannuelle (d'abord 3 ans pour se caler sur les Contrats de Plan État Région et programmations européennes 2014-2020 en cours, puis 6 ans). Ils seront signés entre l'Etat, les Pôles territoriaux et les EPCI membres.

En l'absence de PETR sur le territoire, le contrat de ruralité est signé par les Communautés de communes. Le Bureau de décembre 2016 a approuvé que le Pays se charge d'élaborer un contrat de ruralité pour le compte des Communautés de communes. L'Huisne sarthoise et les Vallées de la Braye et de l'Anille ont confirmé ce choix ; Maine Saosnois et Gesnois Bilurien ayant choisi d'en réaliser un, individuellement.

Le projet a été transmis le 31 mars 2017 à la sous préfecture, et les conventions ont pu être signées au cours de l'été. Pour l'année 2017, l'effort a été mis sur le maintien des commerces en centre-bourg.
Ainsi, les projets suivants ont pu être soutenus financièrement :

- réouverture du dernier commerce du village à Conflans sur Anille ; coût 60 000 € / aide 26 000 €
- rénovation du dernier commerce par la commune de Valennes ; coût 10 406 € / aide 3 014 €
- rénovation du café des Potiers par la commune de Prévelles ; coût 120 403 € / aide 25 000 €
- rénovation du restaurant le Ptit Bistrot à Villaines la Gonais ; coût 20 888 € / aide 6 266 €
- réhabilitation du logement communal à Vouvray sur Huisne ; coût 26 335 € / aide 7 900 €
- mise aux normes d'accessibilité des équipements publics municipaux par la commune de la Ferté Bernard ; 162 000 € / aide 20 000 €
- accessibilité du centre bourg avec création d'un arrêt de bus par la commune de Sainte Osmane ; coût 113 000 € / aide 30 134 €

5.3 Avec la Région

5.3.1 La politique territoriale régionale

Avec trois contrats territoriaux successifs, signés entre le Pays et la Région des Pays de la Loire depuis 2006, ce sont plus de 16,5 millions d'euros de crédits régionaux qui sont injectés sur le territoire.
Le Perche sarthois est chargé, en tant que chef de file du contrat et interlocuteur direct de la Région, d'élaborer la stratégie de développement local, de monter le programme d'actions et d'effectuer le suivi administratif des dossiers de demande de subvention, pour le compte des Communautés de communes.

Le Contrat Territorial Unique 2010-2013 (40 actions après avenant pour une dotation de 5 549 000 €) :
Au 31 décembre 2017, 4 opérations restaient à solder.
Une demande de prolongation d'un an a été sollicitée auprès de la Région, et acceptée en commission permanente du 29 septembre 2017, pour les dossiers suivants :

- création d'un écoquartier à Savigné l'Evêque,
- restructuration de l'EHPAD de Tuffé,
- réalisation du Guide conseil Habitat durable du Perche Sarthois.

Le Nouveau Contrat Régional 2014-2017 (44 actions après avenant pour une dotation de 5 549 000 €) :
En 2017, le contrat a connu plusieurs évolutions :

- un premier avenant d'ajustement a été approuvé en commission permanente du 31 mars 2017 ;
- un second avenant d'ajustement a été préparé en fin d'année 2017 ;
- une demande de prolongation du programme jusqu'au' 31 juillet 2018 a été sollicitée par délibération du Comité syndical en séance du 19 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, 19 dossiers étaient terminés et soldés et 4 étaient terminés mais non soldés.

Le futur Contrat Territoire Région 2020
La Région des Pays de la Loire a voté le cadre de la future contractualisation territoriale. Il a été confirmé que le Pays pourra poursuivre la contractualisation, si accord unanime des Communautés de communes.
Les Contrats Territoires Région 2020 se termineront tous au 31 décembre 2020, quelle que soit la date de signature. Il faudra donc assurer un suivi régulier de la mise en œuvre du programme pour respecter les délais. La solution d'une ingénierie mutualisée à l'échelle du Pays permet de poursuivre la cohérence des contractualisations, tels le programme Leader, le contrat de ruralité et le Contrat de Plan Etat Région.
A la demande de la Région et par courrier signé du Président en date du 8 août 2017, il a été demandé aux Communautés de communes de délibérer sur leur position de maintenir ou non le fonctionnement actuel et donc de confier la mise en œuvre du CTR 2020 au Perche Sarthois.

5.3.2 La Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural

Le Perche Sarthois a candidaté au dispositif de « Modernisation de l'Artisanat du Commerce et des Services » (MACS), en 2015. Ce dispositif qui a pris la suite de l'ORAC, peut bénéficier aux entreprises du Perche Sarthois en raison de la démarche « Agir Pour » menée par la Région sur le territoire en 2015.

La convention entre la Région des Pays de la Loire et le Perche Sarthois, relative à la mise en œuvre du dispositif MACS a été signée le 16 mars 2016.
Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017, 20 dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès des services du Pays. Au total, ils représentent 69 278 € de subventions régionales cumulées. Avec les dossiers de l'année 2016, ce sont au total 30 dossiers qui ont été déposés et de nombreux contacts pris.
Pour communiquer sur le dispositif, une campagne radio a été réalisée sur Sweet fm.

Les dossiers déposés en 2017 sont les suivants :

Entreprise	Détail de l'investissement	Montant de dépense (€)	Montant de subvention attribuée (€)
SARL Vincent Désiles	Acquisition d'une nacelle	14 272	2 141
EURL Couleurs Océan	Rénovation et extension du magasin de prêt à porter	40 175	6 026
SARL garage Vadé	Acquisition d'un véhicule atelier	13 695	2 054
Maint et métaux	Aménagement d'un nouveau bâtiment et acquisition d'un pont roulant	26 899	4 035
Multiservices Deshayes	Acquisition d'un camion ampliroll	41 470	6 261
Société EMA	Aménagement d'une extension + parking	16 757	2 514
Piscines et spas du Perche	Achat d'un nouveau véhicule + publicité	22 030	3 305
Thierry Ledoux Carrelage	Acquisition d'un véhicule utilitaire	24 528	3 679
SARL Sandra et Jérôme	Modernisation du point de vente	28 820	4 323
SARL Garage Rouleau Simon	Travaux de rénovation et de mise en conformité vis-à-vis de la marque Renault	21 659	3 249
Restaurant les marmites de Céline	Modernisation du restaurant les marmites de Céline à Thorigné-sur-Dué	20 642	3 096
Boulangerie Patisserie Jardin	Acquisition d'un ensemble de vitrines réfrigérées	17 000	2 550
Institut Océane	Modernisation d'un salon d'esthétique	12 096	1 814
SARL Mellier Carrelages	Réfection du parking et acquisition de rayonnages à palettes	12 432	1 865
EPC Guillemin	Acquisition d'un véhicule utilitaire aménagé	21 655	3 248
SARL MV Créations	Création d'une boutique-atelier de fleurs et décorations	16 360	2 454
SARL Boulangerie Guilmin	Modernisation et mise aux normes des équipements de la boulangerie	14 731	2 210
SARL Lambert	Modernisation d'un show-room	21 691	3 254
SAS Bourgouin Boulangerie	Modernisation de l'outil de travail et mise aux normes de sécurité	51 716	7 757
SARL Bourgine Patrick	Acquisition d'une machine à enduire pour chapes fluides	22 950	3 443
	TOTAL	**461 848**	**69 278**

5.4 Avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

L'ADEME souhaite accompagner les territoires qui s'engagent dans la production d'énergies renouvelables thermiques issues du bois, du soleil (eau chaude solaire) ou du sol (géothermie).
L'ADEME offre ainsi la possibilité de signer un contrat territorial permettant de mobiliser pour les porteurs de projets un soutien pouvant atteindre 70% pour la réalisation des études et 40% pour les installations. Il s'agit de bénéficier des aides du fonds chaleur ADEME, mais en appliquant les objectifs chiffrés à une multitude de projets sur le département de la Sarthe.

Le contrat doit porter sur un minimum de 10 projets, qui peuvent être portés par des collectivités, des entreprises, des bailleurs sociaux et du petit collectif. Une approche mutualisée à l'échelle départementale semble être la plus pertinente pour pouvoir atteindre ce minimum de 10 projets.

En partenariat avec tous les Pays sarthois, c'est le Conseil départemental de la Sarthe qui portera le projet

(un seul signataire du contrat et interlocuteur demandé par l'ADEME).
Un courrier cosigné de l'ensemble des partenaires techniques a été adressé avant l'été 2017 aux Communautés de communes et communes, afin de recenser les éventuels projets de création/ rénovation/ renouvellement de chauffage pour les trois prochaines années sur le territoire.

Le dossier de candidature mutualisé à l'échelle du département a été déposé auprès de l'ADEME en fin d'année ; la réponse est attendue pour début 2018.

6ème partie - Vie du Conseil de Développement

Le Conseil de Développement est une organisation de la société civile. Il est constitué de représentants des acteurs économiques, associatifs, sociaux, culturels …, désireux d'accompagner les élus locaux dans la réalisation des projets du territoire. Instance consultative, il se veut être force de propositions sur les sujets pour lesquels il est saisi par les élus ou les auto-saisines qu'il souhaite mener à sa propre initiative.

L'article 88 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) stipule :

> I.- Un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. Par délibérations de leurs organes délibérants, des établissements publics contigus peuvent décider de créer et d'organiser un conseil de développement commun compétent pour l'ensemble de leurs périmètres.
> II.- La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Sachant cela, le Bureau du Pays, réuni le 17 mars 2017, a demandé au Conseil de Développement de travailler sur des propositions à faire aux Communautés de communes, portant sur sa nouvelle composition, ses missions et son mode de fonctionnement.

L'instance a donc principalement œuvré sur l'année 2017 à convaincre les élus communautaires de l'intérêt de maintenir un Conseil de Développement commun au territoire. Plusieurs réunions ont été organisées dans les territoires.

Le Comité syndical du Perche Sarthois, sur avis du Bureau, en séance du 27 septembre 2017 a :
- approuvé le principe de mutualisation des Conseils de Développement des Communautés de communes volontaires, avec le Conseil de Développement du Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois.
- confirmé le Conseil de développement du Perche Sarthois comme instance de démocratie participative du territoire.

Les Communautés de communes du Gesnois Bilurien, de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille ont délibéré fin 2017 en ce sens. Le renouvellement aura lieu au printemps 2018.